



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1579-18 ET 1581-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 10 juillet 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- omnibus numéro 1579-18 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17;
- 1581-18 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de créer la classe d'usage « Culture de cannabis à des fins médicales contrôlées », en l'ajoutant à la liste des classes d'usages autorisées et prévoir cette classe d'usage dans la zone agricole A-725;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 4 septembre 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 10 septembre 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques